



Tabagisme passif

Rubrique : questions-réponses - Date : mardi 16 septembre 2003

Il y a deux ans, j'ai travaillé dans des locaux insalubres sans aération. Mon ex collègue de travail m'a fait subir son tabac. Je n'osais rien dire de peur de perdre ma place car nous étions que deux. Il y a deux ans, j'ai commencé à perdre mes cheveux. J'avais le cuir chevelu imprégné de nicotine. C'était très désagréable. Bref, le tabac plus le stress de perdre mes cheveux m'angoissent encore aujourd'hui. Ma collègue n'est plus là. Elle a été remplacée. Quand j'en parle avec ma nouvelle responsable, elle est très gênée, voir agressive. Je voudrais pouvoir faire quelque chose. Car les frais dermatologiques ne sont pas remboursés par la Sécurité Social et c'est très cher. J'en ai marre de leur hypocrisie. Et le problème c'est que le fait de perdre mes cheveux me rend dépressive. J'ai l'impression de ne pas avoir de marge.

Réponse :

Possédez-vous des attestations médicales qui accréditent la thèse que vous mettez en avant : la nicotine est la responsable de la chute de mes cheveux ? Si c'est le cas, DNF vous aidera à monter un dossier pour faire valoir vos droits.

Prenez connaissance de vos droits et des devoirs de votre entreprise concernant la protection contre le tabagisme

Lisez ensuite les [conseils pratiques](#) que DNF vous propose. Après ces lectures, si vous souhaitez aller au bout de votre démarche, DNF sera à vos cotés